



Commune
de

Nonards

Bulletin Municipal

Décembre 2015



Mairie de NONARDS

Laroche. 19120, Nonards

☎ 05 55 91 50 08 ; Fax : 05 55 91 14 79

nonards@mairie19.fr

Secrétariat**Mme Martine FEIX**

Lundi, Mardi Jeudi :9h -12h & 14h -17h ,

Mercredi 9h-12 h

Vendredi 9h-12h & 16h-19h

Site internet:**www.mairie-de-nonards.fr****Bureau de Poste**

Du Lundi au Vendredi

11h à 12h et 13h à 15h

Le Samedi de 11h à 12h

BibliothèqueLes 1er et 3ème mercredis de chaque mois
de 14h à 16h**Déchetterie cantonale**

05 55 91 23 80

Lundi et Vendredi de 14 à 18h,

Mercredi et Jeudi de 9 à 12h,

Samedi de 9h à 12 h et de 14 à 18h

Ouvverte tous les jours

en période estivale.

**L'accès au terrain de tennis est gratuit.
Les clés sont à retirer en mairie aux heures de secrétariat****Rédaction**

Les articles rédigés dans ce bulletin sont le fruit d'une réflexion collective des élus et des services.

Le bulletin est consultable et téléchargeable en ligne sur le site de la commune sous les onglets

« accueil mairie » et « publications » .

Nous vous en souhaitons bonne lecture

ÉDITORIAL

2016 s'annonce comme l'année des grands changements pour nos collectivités locales suite à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe).

Dans un premier temps, nous assistons à la mise en place des nouvelles grandes régions, puis, les intercommunalités verront leur périmètre élargi et leurs compétences renforcées. Quelle sera alors la place des communes?

Doit-on s'interroger sérieusement sur leur disparition à plus ou moins long terme?

Pendant quelques années encore, les communes continueront sans doute d'exister mais dans quelles conditions!

Moyens financiers réduits, pouvoirs sans cesse amenuisés.

Il faut savoir que la dotation financière de l'état a baissé en 2015 et continuera de baisser dans les années qui viennent, et, que dans le même temps de nouvelles contraintes imposent de nouvelles dépenses : ateliers périscolaires, mise aux normes des locaux publics pour l'accessibilité aux handicapés....

Il est de notre devoir de continuer à entretenir « la flamme de vie » dans notre commune en maintenant tout ce qui lui donne son identité propre: patrimoine, agriculture, artisanat, services publics, monde associatif; tout ce qui crée le lien entre les gens et favorise le bien vivre ensemble.

Défendre aujourd'hui notre commune ce n'est pas une idée d'un autre temps, c'est défendre l'ambition d'une république démocratique sociale et solidaire.

SOMMAIRE

Équipe municipale, recensement	p3
Budget	p 4
Réduction dotations de l'État	p5
Délibérations du Conseil Municipal.....	p 6 et 7
Feux de jardin (interdiction)	p 7
S.I.E.R.B et Com-Communes	p 8
La loi NOTRe	p 9
Bilan des travaux	p 10
Urbanisme, dispositif habitat +	p 11
Nouvelle taxe ordures ménagères.....	p 12 et 13
Collecte et tri sélectif	p 14 et 15
État civil, recensement jeunes de 16 ans	p 16
Site internet, CCAS, PCS et DICRIM.....	p 17
L'école	p 18
« Lire et faire lire », salle polyv.	p 19
Un peu d'histoire	p 20 et 21
Société de chasse	p 22
MAPAC	p22
Lou Païs Nonardais	p 23
Union Sportive Nonardaise	p24
Lou Truffadour	p25
Nonards Activité Détente	p 25
Les Amis de la Chapelle St Roch	p26
À noter sur vos agendas	p27
Informations pratiques	p27
Vœux, horaires des bus	p28

Mmes Suzanne MEUNIER (maire), Christine GARDERE-MARSAC (2^{ème} adjoint), Sylvie AUDRERIE, Muriel GONCALVES-VANNEAU, Marie FAVAREL,
et Mrs : Daniel ROCHE (1er adjoint), Pierre MALMARTEL, Laurent BOISSARIE, Jean Paul PERRIER, Jean Pierre LEBOT, Franck BARRIERE.

Suite à la démission de Mr Jean Paul PERRIER de son poste de 2^{ème} adjoint, le poste de 3^{ème} adjoint a été supprimé: Mme GARDÈRE-MARSAC occupe désormais le poste de 2^{ème} adjoint; Mr Jean Paul PERRIER est toujours conseiller municipal.

Les fonctions de chacun au sein de l'équipe ont été redistribuées comme suit:

Délégué Communauté de Communes: Laurent BOISSARIE

Délégués aux appels d'offre:

Titulaires: Daniel ROCHE, Jean Pierre LEBOT

Suppléants: Pierre MALMARTEL, Franck BARRIERE, Laurent BOISSARIE;

Délégués SEBB: Daniel ROCHE, (suppléant: Jean Pierre LEBOT)

Délégués SIRTOM: Laurent BOISSARIE

Délégués au CCAS: (centre communal d'action sociale)

Daniel ROCHE, Christine GARDERE MARSAC, Sylvie AUDRERIE, Marie FAVAREL.

Mmes Jacky LAGRAVE, Christiane FOUR, Marie Thérèse FARGES et Mr Jean Claude REYT

Commission développement économie, finances, budget:

Daniel ROCHE, Laurent BOISSARIE

Commission voirie communale:

Jean Pierre LEBOT, Franck BARRIERE, Pierre MALMARTEL

Commission bâtiments travaux:

Daniel ROCHE, Jean Pierre LEBOT, Franck BARRIERE, Sylvie AUDRERIE

Commission affaires sociales et scolaires:

Christine GARDERE MARSAC, Sylvie AUDRERIE, Marie FAVAREL, Muriel GONCALVÈS

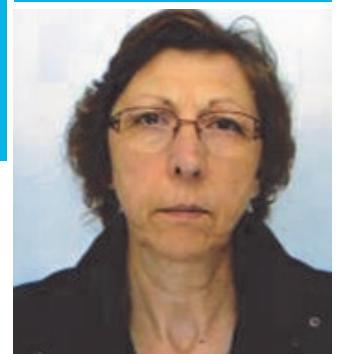
Commission communication, sports, culture:

Marie FAVAREL, Muriel VANNEAU-GONCALVES, Laurent BOISSARIE, Pierre MALMARTEL

Commission questions défense: Daniel ROCHE

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

3



RECENSEMENT

du jeudi 21 janvier au 20 février 2016

Agent recenseur: Mme Michèle COCHEZ



À quoi sert le recensement?

Le recensement permet de déterminer la population officielle de la commune. De ces chiffres, découle la participation de l'État à son budget: la dotation globale de fonctionnement de la commune dépend de sa population.

Comment ça se passe?

Afin de procéder au recensement de la population de la commune de Nonards la mairie a recruté Mme COCHEZ en tant qu'agent recenseur. Celle-ci se présentera chez vous: nous vous demandons de lui réserver le meilleur accueil.

Mme COCHEZ vous proposera deux possibilité de recensement: classique sur papier ou par Internet

Recensement sur papier:

Mme COCHEZ vous remettra une feuille de logement et autant de bulletins individuels que le logement compte de personnes
Vous conviendrez avec elle d'un rendez-vous afin

qu'elle puisse récupérer les documents qu' elle vous aidera au préalable à remplir si nécessaire. La mairie vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

Recensement par internet:

Le recensement en ligne est pour vous un gain de temps et l'assurance d'une confidentialité toujours respectée.

- Connectez vous au site: www.le-recensement-et-moi.fr
- Cliquez sur « le recensement en ligne c'est ici ».
- Entrez vos code d'accès et mot de passe que vous aura fournis Mme COCHEZ.
- Saisissez les informations concernant le logement qui figure sur la notice.
- Répondez au questionnaire (celui-ci vous guidera)
- Envoyez le questionnaire. Vous recevrez alors l'accusé de réception à l'adresse mail que vous aurez fournie. L'agent recenseur sera informé de votre démarche par SMS.

DÉPENSES:	352 791.00 €	RECETTES:	352 791.00 €
Achat de biens et services	91 320.00 €	produits des services et ventes	19 490.00 €
Charges de personnel	143 000.00 €	Impôts et taxes	137 926.00 €
Charges de gestion courante	74 394.00 €	Dotations et participations	123 394.65 €
Charges financières	11 156.00 €	Atténuation de charges	692.00 €
Dépenses imprévues	17 595.16 €	Autres produits de gestion	16 500.00 €
Opérations d'ordre:		Produits exceptionnels	5 115.00 €
Transfert entre sections	1 249.80 €	Transfert entre sections	614.78 €
Virement à la sect. investissement.	14 076 .04 €	Résultat antérieur cumulé	48 758.57 €

DÉPENSES:	237 303.86 €	RECETTES:	237 303.86 €
Dépenses d'équipement	69 010.00 €	Recettes financières	96 978.02 €
Capital de la dette	25 425.06 €	Subvention d'investissement	75 000.00 €
Transfert entre sections	614.78 €	Emprunt	50 000.00 €
Dépenses imprévues	7 916.00 €	Virement section fonctionne- ment	14 076.04 €
Solde d'exécution négatif reporté	134 338.02 €	Transfert entre sections	1 249.80 €

Résultat exercice 2014 : +25 145.91 €
Solde d'exécution 2014 : -112 218.51

Résultat antérieur cumulé : +49 050.68
Solde d'exécution reporté : - 22 119.51 €

DÉPENSES:	270 087.44 €	RECETTES:	295 233.35 €
Achats de biens et services	70 101.12 €	produits des services et ventes	18 466.20 €
Charges de personnel	129 414.13 €	Impôts et taxes	132 207.83 €
Charges de gestion courante	57 561.41 €	Dotations et participations	116 351.11 €
Charges financières	12 104.82 €	Atténuation de charges	25 308.16 €
Transfert entre sections	784.00 €	transfert entre sections	444.00 €
Charges exceptionnelles	121.96 €	Produits exceptionnels	2456.05 €

DÉPENSES:	344 704.18 €	RECETTES:	232 485.67 €
Dépenses d'équipement	320 346.94 €	FCTVA + Réserves	39 450.51 €
Capital de la dette	23 913.24 €	Subvention d'investissement	147 597.65 €
Opérations patrimoniales	0.00 €	Excédent de fonctionnement ca- pitalisé	44 613.51 €
Transfert entre sections	444.00 €	Transfert entre sections	784.00 €

TAUX CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellé	Taux 2013	Taux 2014	Taux 2015	Variations taux 14/15 en %
Taxe habitation	6,92%	7,06%	7,27	+ 3,00 %
Taxe foncier bâti	8,65%	8,82%	9,08	+ 3,00%
Taxe foncier non bâti	82,77%	84,42%	86,95	+ 3,00 %

Indemnités
mensuelles
des élus:
Net perçu
au 01/01/2015
Maire: 509.55 €
Adjoints: 135.88 €

Réduction annoncée des dotations de l'État



Hier: charges et revenus s'équilibraient

La baisse des dotations financières de l'État a commencé, va se poursuivre, et même s'accroître dans les années à venir. Parallèlement à cette baisse, l'état impose aux mairies de nouvelles charges comme par exemple la réforme des rythmes scolaires ; mais aussi la mise aux normes pour l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes handicapées. Nous n'avons pas d'autre solution que de rechercher de nouvelles façons de faire des éco-



Aujourd'hui: plus de charges, et moins de revenus

nomies, de limiter nos dépenses et d'augmenter nos recettes. Afin de préserver un équilibre budgétaire de plus en plus difficile à maintenir, le conseil municipal ne pouvant se résoudre à tailler dans les dépenses indispensables au bon fonctionnement de la commune (subventions aux associations , investissements nécessaires, services à la population), des subventions élevées nous étant de plus refusées en raison de notre taux d'imposition jugé trop bas; nous n'avons d'autre alternative que d'augmenter modérément ce taux.

La réforme des rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires a engendré pour la commune d'importantes dépenses supplémentaires en nous obligeant notamment à engager du personnel (voir détails page 17) Le coût des interventions que nous tenons toutefois à ne pas répercuter sur les familles s'élève à 7000 euros (le fond d'amorçage de l'état était de 50 euros par enfant soit 2000 euros).

Mise aux normes accessibilité

Dans le cadre de l'accessibilité des personnes handicapées aux établissements recevant du public certains travaux nous sont imposés. Ainsi, la rampe d'accès entre la salle des fêtes et son parking sera goudronnée afin de faciliter le roulage des fauteuils. Dans le même but, l'accès à la cantine scolaire, devant le préau, sera modifié et en partie également goudronné, tandis qu'une rampe d'accès pour fauteuils sera créée pour rentrer dans la salle elle-même. L'ouverture de la porte sera modifiée pour faciliter le passage. À la mairie, une main courante est prévue dans l'escalier qui mène à la salle des mariages côté parking . La signalétique propre à l'accessibilité et aux nouvelles normes en vigueur complétera celle existante . Au terme de ces travaux, on peut estimer que c'est environ 10 000 euros que notre commune aura été amenée à dépenser.

Baisse annoncée des dotations de l'État et quelle conséquence pour notre commune?
 Vidéo accessible depuis la page d'accueil du site internet: www.mairie-de-nonards.fr

Subventions accordées par la Mairie	
Rappel aux associations	
Amis de la Chapelle St Roch	120 €
ASP Corrèze	110 €
Bibliothèque centrale de prêt	38 €
Croix rouge	90 €
FAL de la Corrèze	30 €
FNACA	50 €
Lou País Nonardais	1300 €
Nonards Activité détente	250 €
PEP 19	60 €
Les restaurants du cœur	150 €
Société de chasse Nonardaise	300 €
USEP	150 €

C.Municipal du 09 octobre 2014

Délibération n° 2014-60 / Modification des statuts Sud Co : ajout de la compétence « garantie d'emprunt à l'EHPAD de Beaulieu »

Délibération n° 2014-61 / Modification des statuts Sud Co : ajout de la compétence « Maison de santé plu ridisciplinaire »

Délibération n° 2014-62 / Modification des statuts Sud Co : ajout de la compétence Musée « Etude de faisabilité, la création et la réalisation d'un centre de découverte et de recherche »

Délibération n° 2014-63 / Indemnités de conseil et de gestion au Receveur Municipal

Délibération n° 2014-64 / vente de terrains au lieu-dit « Le Bouix » après enquête publique

Délibération n° 2014-65 / Décision modificative n° 1 –

Transfert de crédit à l'intérieur de la section de fonctionnement

AFFAIRES DIVERSES :

Création d'un poste emploi avenir .Cimetière. Durées et prix des concessions Personnel de l'école de Puy d'Arnac

C.Municipal du 09 janvier 2015

Délibération n° 2015-01 / Echange de terrains au lieu-dit « Le Bouix ».

Annule et remplace la délibération n° 2014-64 du 9/10/2014

Délibération n° 2015-02 / Remboursement d'un panneau de signalisation endommagé

Délibération n° 2015-03 / Adhésion au service de Médecine préventive

Délibération n° 2015-04 / Reprise des concessions en état d'abandon

Délibération n° 2015-05 / Tarifs et occupation de la salle polyvalente

AFFAIRES DIVERSES :

Rapport sur le prix et la qualité de l'eau; Rapport sur le SPANC ;Augmentation des loyers Tennis

C.Municipal du 29 janvier 2015

Décision n° 2015-01 / Renouvellement ligne de trésorerie

Délibération n° 2015-06 / Participation financière au voyage scolaire du Collège de Beaulieu

Délibération n° 2015-07 / Demande de subvention DETR et Conseil Général (rénovation grangette)

Délibération n° 2015-08 / Suppression de la régie tennis municipal

AFFAIRES DIVERSES : Point travaux de voirie

C.Municipal du 25 février 2015

Délibération n° 2015-09 / Convention des frais de garderie du RPI

Délibération n° 2015-10 / Convention de répartition des frais de fonctionnement des écoles et ateliers périscolaires du RPI

Délibération n° 2015-11 / Conventions d'hébergement des élèves de NONARDS et de participation à la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères

Délibération n° 2015-12 / Participation aux surcoûts des repas bio 2013-2014 au Collège Jacqueline SOU LANGE de BEAULIEU

Délibération n° 2015-13 / Participation aux frais de scolarité en CLIS à l'école publique d'ARGENTAT

Délibération n° 2015-14 / Modification du tarif de cantine scolaire de NONARDS

C.Municipal du 10 mars 2015

Délibération n° 2015-15 / Compte de gestion de JD AUTOMOBILES 2014

Délibération n° 2015-16 / Compte administratif de JD AUTOMOBILES 2014

Délibération n° 2015-17 / Affectation du résultat – JD AUTOMOBILES 2014

Délibération n° 2015-18 / Budget primitif – JD AUTOMOBILES 2015

Délibération n° 2015-19 / Compte de gestion de GAMM VERT 2014

Délibération n° 2015-20 / Compte administratif de GAMM VERT 2014

Délibération n° 2015-21 / Affectation du résultat – GAMM VERT 2014

Délibération n° 2015-22 / Budget primitif – GAMM VERT 2015

Délibération n° 2015-23 / Subventions 2015 aux associations

Délibération n° 2015-24 / Subventions 2015 à l'association « Ma Petite Académie en campagne »

Délibération n° 2015-25 / Contribution aux frais de fonctionnement 2013/2014 de l'école de NONARDS

Délibération n° 2015-26 / Répartition des charges de fonctionnement de la Garderie du RPI

C.Municipal du 07 avril 2015

Délibération n° 2015-27 / Compte de gestion communal 2014

Délibération n° 2015-28 /Compte administratif communal 2014

Délibération n° 2015-29 / Affectation du résultat – Commune 2014

Délibération n° 2015-30 / Vote des taux d'imposition 2015

- Délibération n° 2015-31 / Participation frais école Puy d'Arnac
 Délibération n° 2015-32 / Participation frais de garderie Puy d'Arnac
 Délibération n° 2015-33 / Redevance ERDF 2015
 Délibération n° 2015-34 / Budget primitif – Commune 2015

C.Municipal du 28 août 2015

- Délibération n° 2015-35 / Mise à jour du tableau des emplois.
 Délibération n° 2015-36 / Réduction du nombre d'adjoints.
 Délibération n° 2015-37 / Règles de répartition pour le prélèvement au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.
 Délibération n° 2015-38 / Décision modificative n°1—Mise à jour de l'inventaire
 Délibération n° 2015-39 / adoption du mode de paiement par carte bancaire pour la régie d'avance.
 Délibération n° 2015-40 / approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

AFFAIRES DIVERSES:

Rentrée scolaire; travaux; recensement de la population; désignation d'un délégué communautaire.

C.Municipal du 18 novembre 2015

- Délibération n° 2015-45 du 18/11/2015 / Avis du Conseil Municipal sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.
 Délibération n° 2015-46 du 18/11/2015 / Avis du Conseil Municipal sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.
 Délibération n° 2015-47 du 18/11/2015 / Complément sur le projet SDCI
 Délibération n° 2015-48 du 18/11/2015 / Décision modificative n° 2. Virements de crédits.
 Délibération n° 2015-49 du 18/11/2015 / Acceptation remboursement FPIC par la Communauté de Communes du Sud Corrèzien
 Délibération n° 2015-50 du 18/11/2015 / Recrutement agent recenseur
 Délibération n° 2015-51 du 18/11/2015 / Plan de financement pour l'agenda accessibilité
 Délibération n° 2015-52 du 18/11/2015 / Admission en non-valeur de titres de recettes 2013 et 2015

RAPPEL

**LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS DOMESTIQUES EST STRICTEMENT INTERDIT
 et ce toute l'année.**

Arrêté préfectoral n° 2013.001 portant réglementation de l'usage du feu pour le département de la Corrèze.

Règle générale

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre.
 Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.
 À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épiluchures Pour en savoir plus visitez la page www.service-public.fr

Exceptions

Une seule exception existe : les déchets issus de l'activité professionnelle des agriculteurs et des forestiers relèvent d'une réglementation particulière. Pour tout renseignement, il convient de contacter :
 la Direction départementale des territoires de la Corrèze (DDT)
 Service économie agricole et forestier
 Tél. : 05 55 21 83 40

Qui doit respecter cette interdiction?

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts est concernée.

Quels sont les risques encourus?

En cas de non respect, une contravention de 450€ peut être appliquée, (article 131-13 du nouveau code pénal).



Syndicat intercommunal et communauté de communes du Sud corrézien

À l'heure actuelle, le Syndicat intercommunal d'Équipement de la Région de Beaulieu (S.I.E.R.B) est un syndicat mixte et fermé à la carte. Le S.I.E.R.B est compétent pour:

1. L'alimentation en eau potable
2. L'assainissement collectif
3. Le service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C)
4. En matière de développement économique, toutes les activités ayant trait au tourisme,
5. La voirie rurale: construction et entretien.
6. Dans le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale, le S.I.E.R.B a vocation à disparaître. Les compétences seraient déléguées aux autres structures territoriales.

La Communauté de Communes du Sud Corrèzien exerce les compétences suivantes, à savoir pour l'essentiel:

1. Aménagement du territoire,
2. Développement économique,
3. Gestion des rivières,
4. Tourisme, gestion des pôles de loisirs nautiques et village de vacances,
5. Gestion des déchets,
6. Voirie intercommunautaire
7. Électrification rurale,
8. Logement et cadre de vie,
9. Gérontologie,
10. Soins infirmiers à domicile.

Vous trouverez ci dessous quelques unes des délibérations les plus importantes pour la vie de la commune.

Pour obtenir la totalité des délibérations, consulter l'affichage en mairie ou le site de la communauté de communes.

Réunion du 21 novembre 2014

1/ Transformation du syndicat Beaulieu-Beynat-Meyssac (appelé plus communément BBM) en un nouveau syndicat appelé Vallée de la Dordogne Corrèzienne regroupant les mêmes communes dans un premier temps, en laissant la possibilité aux communautés de communes de Mercoeur, Saint Privat et Argentat d'y adhérer plus tard. Ce nouveau syndicat prendra en main les compétences concernant le tourisme, la gestion de la petite enfance... Ce sera un syndicat « à la carte » c'est à dire que chaque communauté de communes (en attendant la grande réforme de 2016) pourra y adhérer uniquement pour les compétences qu'elle souhaite déléguer.

2/ Prélèvement de la taxe de séjour au réel (taxe qui touche les nuitées des touristes sur le territoire communautaire).

Tous les propriétaires d'hôtels, de meublés de tourisme, gîtes, campings, auberges de jeunesse et autres

hébergements à but touristiques doivent tenir un registre des logeurs, percevoir la taxe de séjour et la reverser dans les dix jours au Trésor Public.

Cette taxe présente plusieurs tarifs suivant la qualité de la prestation offerte (se renseigner auprès de la com-com), des réductions sont prévues pour les familles nombreuses ainsi que des exonérations (les – de 18 ans, les travailleurs saisonniers et les bénéficiaires d'hébergement d'urgence...)

3/ Décision de mettre en place un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec la possibilité d'en faire un commun avec Beynat et Meyssac.

Réunion du 29 Janvier 2015

Adoption d'un programme d'entretien et de réfection de la voirie communautaire.

Pour information la communauté de communes a en charge :

environ 40 km de voies communautaires de 1^{ère} catégorie (liaisons entre routes départementales et voies les plus fréquentées)

environ 167 km de voies communautaires de 2^{nde} catégorie (liaisons intercommunales)

Réunion du 9 avril 2015

Séance consacrée au vote du budget de la com-com : pour information la communauté de communes du Sud corrézien a un budget général d'environ 2,6 millions d'euros répartis ainsi environ 2 millions pour le fonctionnement et 0,6 million pour l'investissement. Vote de la cotisation foncière des entreprises et des taux des taxes additionnelles (taxe d'habitation de du foncier non bâti)

Un point sur la zone d'activité de Chauffour qui à cette date a coûté 172 660 euros.

Séance du 2 juillet 2015

Lancement du projet d'un musée de l'homme de Neandertal à la Chapelle aux Saints

Séance du 17 juillet 2015

Suite à la demande d'adhésion des communautés de communes de Saint-Privat, Argentat et Mercoeur, approbation de l'élargissement du syndicat Vallée de la Dordogne Corrèzienne à ces 3 secteurs pour la compétence tourisme.

Séance du 28 septembre 2015

Approbation d'une convention avec EPIDOR (établissement public territorial du bassin de la Dordogne) pour la gestion conjointe du domaine public fluvial

Continuation des travaux pour l'accès au haut débit sur les communes de Végenne et la Chapelle aux saints

Lancement d'un programme d'étude architecturale pour la création d'une maison de santé à Beaulieu (étude pour un montant maximal de 30 000 euros)

Point sur la zone d'activités de Chauffour

21 novembre 2014: la préfecture a pris l'arrêté déclarant d'utilité publique les acquisitions immobilières et travaux nécessaires à l'entretien de la zone d'activités de Chauffour.

À ce jour, une grande partie des terrains a été acquise après des négociations à l'amiable, les terrains restants ont été déclarés cessibles par la préfecture (arrêté du 15 juin 2015).

7 mai 2015: l'entreprise JACE Aménagement du territoire a présenté la « charte de qualité et de développement durable de la ZA Chauffour »

8 octobre 2015: le bureau d'études COLIBRIS a fait le point sur l'avancement de la phase d'étude du projet concernant les voies et les réseaux

26 novembre 2015: présentation du permis de construire du projet de la zone d'activités et du projet du dossier de financement.

La loi NOTRe et nous,

Quelle réalité se cache sous ce curieux nom pour une loi ?

NOTRe est en réalité l'abréviation de Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Cette loi vient d'être promulguée le 7 août 2015 et elle redéfinit les domaines de décision (les compétences en terme administratif) de chaque échelon territorial de la République.

C'est ainsi que les super régions nouvellement créées se voient attribuer des compétences de plus en plus importantes en terme de développement économique, aménagement durable du territoire, transports, éducation...; surtout au détriment des départements qui semblent les grands perdants.

A l'échelon local, ce qui nous intéresse au premier degré, ce sont les intercommunalités qui sont renforcées, c'est à dire ce que nous appelons les communautés de communes ou en plus simple les com-coms.

La nouvelle loi prévoit des communautés plus grandes avec un seuil minimal de 15 000 habitants. Des dérogations existent cependant pour les communes classées en zone de montagne et les régions de faible densité (ce qui est le cas d'une grande partie du territoire corrézien) pour pouvoir créer des intercommunalités plus modestes, à partir de 5000 habitants. Ces communautés auront des compétences plus importantes avec obligatoirement la gestion des déchets, la promotion touristique, les aires d'accueil des gens du voyage et en 2020 l'eau et l'assainissement. D'autres compétences sont aussi envisageables si les parties prenantes sont d'accord.

Quel est l'impact sur notre territoire ? Actuellement Nonards est intégrée à la communauté de communes du Sud corrézien qui comprend 4000 habitants et 13 communes. Cette com-com a déjà en charge plusieurs compétences qui auparavant étaient réparties entre les communes (entretien et rénovation de petite voirie par exemple). Elle a aussi décidé de partager certaines compétences avec les com-coms voisines de Beynat et Meyssac comme la gestion de l'eau avec la création d'un syndicat BBM eau. Elle a également confié la gestion des déchets à un syndicat intercommunal encore plus grand, le SIRTOM qui rassemble à peu près toutes les communes de l'Ouest de la Corrèze et au delà. En fait notre Com-com a déjà pris l'habitude d'un travail communautaire. La nouvelle loi nous oblige à court terme à fusionner avec d'autres intercommunalités voisines car nous ne sommes pas à nous seuls de la taille requise.

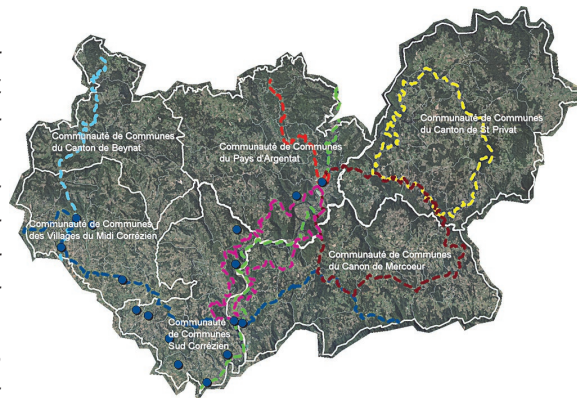
Avec qui se regrouper alors ? Sur la Corrèze, deux énormes communautés d'agglomérations se constituent : celle de Brive qui regroupe tout le Sud-ouest du département, celle de Tulle au centre. Au Nord-est, il se crée une entité autour d'Ussel, Meymac, Egletons. Au Sud, en marge de ces trois territoires, restent 6 com-coms : celles de Meyssac, Beynat, Beaulieu, Mercoeur, Argentat et Saint-Privat. La logique veut que nous nous rapprochions de nos voisins. Mais avec quels enjeux et quelles conséquences ? c'est pour répondre à cette question qu'une étude a été financée par les 6 com-coms concernées afin d'élaborer deux propositions :

- une seule com-com qui rassemblerait les 6 existantes (65 communes et 25 000 habitants environ)
- deux com-coms : une Beaulieu-Beynat-Meyssac-Altillac (13 000 habitants) et une Argentat-Saint Privat- Mercoeur sans Altillac (12 000 habitants).

A noter que d'autres scénarii sont possibles, seuls ces deux là ont été retenus comme étant les plus plausibles. Cependant rien n'est écrit...

Quels avantages et quels inconvénients ? ils sont difficiles à prévoir et à juger. Le fait d'être une seule com-com permet d'avoir un plus grand poids (démographique, financier...) vis à vis de nos puissantes voisines mais augmente la difficulté à travailler en commun (toutes les communes n'en sont pas au même point, par exemple l'intercommunalité de Mercoeur n'a presque aucune compétence, les communes ont préféré les garder). Le fait d'être divisé en 2 diminue notre force vis à vis des voisins mais nous aurions comme avantage d'avoir déjà de nombreux projets en commun sur le territoire BBM.

Tous les conseils municipaux concernés ont été consultés sur une première tendance. Celui de Nonards s'est très majoritairement prononcé pour la fusion des 6 intercommunalités existantes. Mais à la réunion générale des maires qui s'est tenue à Argentat en juin, les avis étaient beaucoup plus partagés : à peu près 50% pour chaque possibilité. En dernier recours, si aucun accord n'est trouvé, c'est le préfet qui devra trancher...



Au cours de cette année 2015 de nombreux travaux tant en voirie que sur les bâtiments existants ont été entrepris ou sont en passe de l'être sur notre commune .

- Afin de finaliser le plan d'aménagement du bourg (PAB) les marquages au sol de la traversée ont été réalisés , des panneaux de signalisation supplémentaires ont été installés (entrée et sortie du parking de la salle des fêtes, intersection de la route du stade, sécurisation de la voie réservée au bus et de l'emplacement réservé aux cars scolaires). Le lampadaire endommagé à l'entrée du parking de la salle des fêtes a été déplacé et changé.
- En voirie, la chaussée de la voie communale n°14, entre la D940 et la D83, desservant le château d'Arnac, a été refaite en grande partie. Il en est de même pour la voie communale n°11, de la D940(mairie) à la Garnie par Laroche . Des restaurations de voirie sont prévues à Chazoules et La Garnie . Le remplacement d'une buse détériorée est prévu sur la route menant du bourg à Vialon.
- Dans le cadre de la réhabilitation de la « grangette », bâtiment qui sert d'entrepôt au matériel communal à la zone artisanale du moulin d'Arnac, la toiture a été refaite, à l'identique, et la charpente renforcée. Prochainement, une chape sera coulée, l'électricité et un point d'eau intérieur seront installés afin d'améliorer les conditions de travail des employés communaux et les conditions de stockage du matériel. Le bardage extérieur qui fait l'originalité de la grangette sera refait à l'identique par la suite.



- Dans le cadre de l'accessibilité des personnes handicapées aux établissements recevant du public (EPR) certains travaux ont été entrepris :

1. Matérialisation d'emplacements réservés à proximité des bâtiments publics.
2. Mise en peinture blanche des contremarches des escaliers menant à ces bâtiments.
3. Petites signalisations spécifiques dans les bâtiments eux-mêmes.
4. D'autres travaux de cette nature suivront en 2016.



5. Egalement dans le cadre de l'entretien et de l'amélioration des bâtiments, le système d'assainissement de la poste (bureau et appartement), totalement défectueux, a été entièrement refait et mis aux normes actuelles.
6. Enfin, l'aménagement de l'agrandissement du cimetière, (allée principale, deux allées latérales et nouvel emplacement embelli du columbarium), devrait être réalisé d'ici la fin de l'année, ce qui permettrait la mise à disposition de nouvelles concessions.



Fin 2014, ont été déposés en mairie:
2 dossiers de déclaration préalable de travaux,
10 certificats d'urbanisme;

en 2015, au 24/09:
3 dossiers de demande de permis de construire
4 dossiers de déclaration préalable de travaux;
14 certificats d'urbanisme.

Le Conseil Régional finance les travaux d'économie d'énergie

En 2011, la Région Limousin a mis en place le dispositif Energie Habitat afin d'aider les particuliers à améliorer la performance énergétique de leur logement. À partir de l'année 2015, la Région a souhaité renforcer son intervention au travers du dispositif

Energie Habitat +.

Ce dispositif, centré sur l'efficacité énergétique des logements privés permettra de diminuer les dépenses des particuliers en matière d'énergie et de contribuer à lutter contre la précarité énergétique. Les aides régionales doivent par ailleurs générer de nouveaux marchés pour les entreprises locales du bâtiment.

Les modalités d'intervention du nouveau dispositif sont les suivantes :

- Peuvent prétendre à l'aide régionale:
 1. les propriétaires occupants ou futurs occupants de résidences principales sous conditions de ressources (un seul plafond de ressources)
 2. les propriétaires bailleurs de logements conventionnés, loués à titre de résidence principale.
- Un diagnostic thermique préalable est obligatoire. Il doit proposer des scénarii de travaux permettant d'atteindre à minima un gain énergétique de 20% pour les propriétaires occupants ou à minima l'étiquette C pour les propriétaires bailleurs. Une aide forfaitaire de 350€ est versée par la Région pour la réalisation du diagnostic thermique.
- L'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie de la Région est modulée en fonction du gain

Demandes de permis, urbanisme, cadastre

Pour déposer un permis de construire, une déclaration préalable de travaux, un certificat d'urbanisme, les formulaires sont à retirer en Mairie ou à télécharger sur

service public.fr.

Dossier Permis de Construire :

Déposer en 5 exemplaires à la Mairie du lieu du projet

- 1 exemplaire pour le service urbanisme de la Mairie,
- 4 exemplaires pour les services de la DDT,

Dossier Déclaration Préalable :

Déposer en 3 exemplaires à la Mairie :

- 1 exemplaire pour le service urbanisme de la Mairie,
 - 2 exemplaires pour les services de la DDT,
- Des exemplaires supplémentaires sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monuments historiques, site etc.)

Dossier Certificat d'Urbanisme Informatif: (connaître le droit de l'urbanisme applicable au terrain).

Déposer en 3 exemplaires à la Mairie :

- 1 exemplaire pour le service urbanisme de la Mairie,
- 2 exemplaires pour les services de la DDT,

Dossier Certificat d'Urbanisme Opérationnel:

(savoir si l'opération que vous projetez est réalisable).

Déposer en 5 exemplaires à la Mairie :

- 1 exemplaire pour le service urbanisme de la Mairie,
- 4 exemplaires pour les services de la DDT,

DDT (Direction Départementale des Territoires) - Subdivision de Brive Sud

19, rue Daniel de Cosnac –
BP.434 – 19100 BRIVE LA GAILLARDE

05 55 18 50 29

ABF (Architecte des Bâtiments de France)

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Corrèze

12, rue Riche

19000 TULLE

05 55 20 78 90

énergétique prévu après travaux par le diagnostic thermique. L'aide régionale peut être accordée dès 20% de gain énergétique. La Région verse une avance forfaitaire de 50 % du montant de la subvention dès l'attribution de l'aide aux travaux.

Toutes les informations sur

- le règlement du dispositif
- les formulaires de demandes d'aides aux diagnostics et aux travaux
- La proposition de rendu du diagnostic thermique
- Les coordonnées des espaces info énergie pour obtenir des conseils techniques gratuits sont en ligne sur le site de la Région:

www.regionlimousin.fr

Le Sirtom a adopté un nouveau mode de calcul de la TEOM (Taxe pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères), qui devient TIEOM (Taxe INCITATIVE d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

C'est l'occasion pour nous de faire le point sur :

- Ces nouvelles modalités de calcul .
- Le tri sélectif sur notre commune .
- La collecte des ordures ménagères
- La déchetterie de Beaulieu

(Syndicat Intercommunal
de Ramassage et
de Traitement des Ordures Ménagères)
SIRTOM de la région de Brive
CS 11019-Av du 4 juillet 1776
19315 BRIVE CEDEX
Tel: 05 55 17 65 10
Fax: 05 55 17 65 19

sirtom@sirtom-brive.fr
www.sirtom-region-brive.net

Un premier bilan du tri sélectif sur le bassin du SIRTOM

Avant tout, un petit rappel : le SIRTOM est l'organisme qui gère la collecte des ordures ménagères sur plus de 120 communes du sud et de l'ouest de la Corrèze pour environ 150 000 habitants.

Depuis les lois du Grenelle de l'environnement (en 2010), une politique de gestion durable des déchets ménagers doit obligatoirement être mise en place. Voici quelques objectifs à atteindre en 2015 définis par cette loi : réduire de 15% les quantités de déchets destinés à l'enfouissement et à l'incinération, réduire de 7% la production d'ordures ménagères sur 5 ans (de 2010 à 2015 donc), mettre en place une tarification incitative afin de favoriser le recyclage des déchets.

Où en est-on dans le SIRTOM de Brive?

Et bien nous serions plutôt bons élèves. En effet entre 2009 et 2014, la collecte des ordures ménagères résiduelles (c'est à dire destinées à l'enfouissement ou l'incinération) est passée de 41 272 tonnes à 28816 tonnes, soit une baisse de plus de 30%. L'objectif est donc largement atteint. Dans le même temps la collecte sélective augmentait de plus de 90%, un bilan très encourageant en particulier pour la collecte du verre et celle en déchetteries.

Quelques bémols cependant, sur les 2 dernières années, cette évolution se ralentit considérablement. Il y aurait encore quelques progrès à faire en particulier sur la récupération des produits fermentescibles qui représentent toujours plus d'un quart de nos déchets.

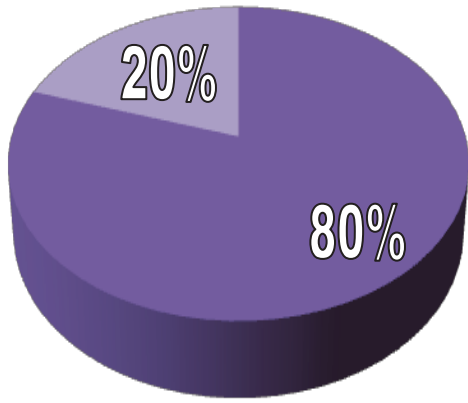
De la TEOM à la TIEOM



Du nouveau dans les ordures ! Nous changeons progressivement de système de calcul pour payer l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères. A ce sujet, beaucoup de choses avaient été dites, en particulier que plus on trie-rait, moins on paierait. Les choses ne sont pas si simples. Pourquoi ? Parce que, que l'on trie ou non, le volume d'ordures ménagères à enlever reste sensiblement le même. Et donc le coût...

Alors revenons à notre taxe et examinons ce nouveau mode calcul. Jusqu'à présent, chaque famille payait une TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) qui était calculée en fonction de la superficie et de la valeur locative du logement qu'elle occupait. Il n'était donc tenu aucun compte du volume d'ordures ménagères produit par la famille. Ce système pouvait conduire à une aberration telle qu'une personne seule vivant dans une grande maison payait plus cher qu'une famille de six personnes dans un petit logement, alors qu'évidemment cette dernière produisait plus de déchets.





- 80%**
■ part fixe, correspondant au calcul actuel de la TEOM (calculée en fonction de la valeur locative de l'habitation concernée)
- 20%**
■ part variable correspondant à votre production d'ordures ménagères avec la prise en compte de 2 paramètres: le volume du contenant et le nombre de levées



ment plus juste. Une partie restera fixe en fonction du logement (environ 80%) mais une partie devient variable (les 20% restant) en fonction du volume de déchets produits. Les nouveaux camions de ramassage ont été équipés de matériel identifiant le propriétaire de chaque poubelle. Il sera donc calculé un volume de déchets produits par chaque famille pour l'année écoulée (attention ! avec ce système, toute poubelle sortie est considérée pleine). Et ce volume sera multiplié par le coût de traitement des déchets au litre recalculé tous les ans (soit 0,0099 euro par litre en 2015).

Les pourcentages de la part fixe et de la part variable évolueront et seront fixés tous les ans par le SIRTOM après délibération et vote des représentants communaux, l'idée étant d'arriver à équilibrer progressivement, sur plusieurs années, la part de la taxe fixe à 55% pour 45% de part incitative (l'une des indications du Grenelle de l'environnement)



Autrement dit :
Plus souvent vous sortirez votre poubelle, plus la partie variable de votre taxe sera élevée.
Plus vous trierez, moins vous sortirez votre poubelle, plus cette partie variable diminuera.

Quelle incidence sur votre facture ? Si vous sortez votre poubelle toutes les semaines, votre facture augmentera de façon conséquente (en fonction de la taille de votre poubelle). Si vous sortez votre

poubelle tous les 15 jours, vous paierez une somme sensiblement identique. Si vous ne la sortez qu'une fois par mois, vous paierez seulement quelques euros de moins.

Pour ceux qui disposent de sacs rouges, le calcul sera effectué en fonction du nombre de rouleaux de sacs (1 rouleau = 25 sacs) retirés chaque année (la famille qui retirera 2 rouleaux sera facturée de 50 sacs de 50 litres dans la partie incitative).

Certains se poseront la question : quel intérêt donc, si le gain est faible ? L'intérêt est double. Il s'agit d'abord de s'engager dans une démarche citoyenne : la maîtrise des ressources (en évitant le gaspillage et en favorisant le recyclage) et de la production de CO₂. Mais d'autre part, si on ne trie pas il est certain qu'on paiera plus en raison du coût de plus en plus élevé du traitement des déchets non triés!

D'autres se demanderont pourquoi ne pas créer tout de suite un système où chacun paye uniquement en fonction des ordures produites ?

Parce qu'il s'agit d'inciter progressivement au tri et non de punir des habitudes de consommation (et donc de gaspillage) ancrées depuis longtemps dans notre société. De plus ce système conduirait à une augmentation brutale de la taxe pour les familles nombreuses, ce qui mettrait en difficulté les plus pauvres d'entre nous.

Idées reçues

Il n'y a pas un minimum de 26 levées de bacs par an.
Le SIRTOM collecte toutes les semaines et comptabilise le volume du bac lorsque vous le présentez.

Il n'y a pas de facturation sur le tri des déchets recyclables
Les bacs individuels sont pucés et permettent au SIRTOM uniquement de connaître les quantités de déchets triés et de vous informer en cas d'erreur de tri.

**ON SE BAT
 POUR DEMAIN
 TRIEZ!**

En conclusion, un seul mot d'ordre, toujours le même:

TRIONS

Collecte des ordures ménagères

Pour l'instant et dans le seul but de collecter les ordures ménagères, les foyers nonardais ont été équipés:

- Soit d'un bac individuel d'une contenance appropriée aux besoins de chacun (120, 180, 240 ou 340L). La collecte se fait directement chez vous, on parle alors de service de collecte en porte à porte. Ces bacs sont équipés d'une puce électronique qui permet :
 - de calculer la part incitative transmise aux services fiscaux.
 - d'identifier chaque foyer
 - de géo localiser le bac (en cas de vol par exemple)
- Soit de sacs rouges appelés « sacs post-payés » Ces sacs d'une contenance de 50l sont à déposer dans le container collectif dont vous avez reçu la clé. Ils sont à retirer, conditionnés en rouleaux de 50 en mairie ou auprès du Sirtom. Même si votre foyer est équipé d'un container, afin de palier à un surplus occasionnel de déchets lors d'un événement particulier (réception, déménagement par exemple), il est tout à fait possible de retirer des sacs en mairie. Ils sont alors pris en compte dans le calcul de la part incitative.



Les containers à couvercle marron qu'ils soient individuels ou collectifs sont destinés uniquement aux ordures ménagères: restes de repas, déchets souillés, films plastique, barquettes polystyrène, vaisselle jetable etc.

Y sont interdits : ferrailles, encombrants, textiles, déchets d'équipement électrique, piles, verres quels qu'ils soient, ampoules basse consommation, déchets dangereux, huiles moteur, filtres à huile, gravats, objets piquants, seringues etc. qui vont en DÉCHETTERIE en vue d'être recyclés



Collecte le lundi matin
Le Sirtom recommande de sortir le bac la veille au soir.

Si le lundi est férié, la collecte est systématiquement reportée au mercredi de la même semaine

LUNDI → MERCREDI

Rappel: le brûlage de déchets ménagers et la destruction des ordures ménagères à l'aide d'incinérateur individuel sont interdits



Nous ne bénéficions toujours pas d'un service de collecte en porte à porte pour les déchets recyclables secs. C'est pourquoi, ceux-ci doivent être déposés soit au point de recyclage de trois bornes aériennes, situé entre le garage Decq et le café Barrière, soit en déchetterie

Nous attendons toujours le remplacement par le SIRTOM de ces bornes aériennes par des colonnes semi enterrées qui seraient plus pratiques, modernes, efficaces, propres et esthétiques.

Le point de recyclage devrait alors être déménagé à côté de la grangette.

Un code couleur est appliqué sur les opercules de ces contenants en fonction du matériau à recycler : opercule jaune pour les emballages, bleu pour les papiers et vert pour le verre.

Le tri des déchets recyclables



Un guide reprenant les principales consignes de tri est disponible :

- en mairie au siège du syndicat,
- sur le site Internet : www.sirtom-region-brive.net
- ou sur le site de la mairie Www.mairie-de-nonards.fr

Type de container	Déchets à y déposer:	Et ceux à ne pas y déposer:
BORNE VERTE:	collecte du verre: Pots et bocaux en verre, bouteilles en verre sans bouchons ni capsules.	Faïence et porcelaine, vitres et miroirs, vaisselle en verre, pots de fleurs, ampoules électriques qui vont en DÉCHETTERIE
BORNE JAUNE:	collecte des déchets d'emballages et papier Bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques (boîtes de conserves, canettes, bidons, barquettes alu etc... ; journaux, revues, magazines (nus, sans film plastique), papiers, boîtes et suremballages carton, briques alimentaire.	Le verre, couches, piles, pots de yaourt, de crème, gobelets, pots de fleurs, vaisselle, ampoules emballages sales, conserves mal vidées, papiers sales, barquettes plastique et polystyrène, films plastique, suremballages, sacs plastique, blisters... Qui vont soit en déchetterie soit aux ordures ménagères
BORNE BLEUE	Collecte des journaux et magazines (nus, sans film)	Tout le reste

Une confusion entre ces deux logos est très souvent faite:

Le point vert Éco-Emballages.



Ce logo indique seulement que le fabricant du produit participe financièrement au programme d'Eco Emballages.

L'anneau de Möbius .



Il symbolise un cycle sans fin de recyclage. Sa présence indique (sans pour autant préciser lequel) que le produit et/ou l'emballage sont recyclables. Pourtant et contrairement à

ce que l'on pourrait croire, aucun de ces deux logos ne signifie par sa présence sur un emballage que celui-ci est à mettre au recyclage.

Des informations enfin claires au dos des emballages !

On devrait désormais y voir un peu plus clair puisque, afin d'apporter des informations plus pertinentes sur le devenir de l'emballage, le Point vert est désormais accompagné par des consignes de tri claires et pertinentes.



De nouveaux pictogrammes précisent les différents gestes à accomplir.

Le Point vert conserve sa seule fonction initiale qui est de souligner que l'industriel a payé sa contribution.

La déchetterie

Ci-dessous, la liste des principaux déchets acceptés en déchetterie ; (elle n'est cependant pas exhaustive, en cas de doute : 05 55 91 23 80

DÉCHETS REFUSÉS

les cadavres d'animaux ; les déchets industriels ; les déchets fermentescibles (à l'exception des déchets verts) et carnés ; les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif ; les déchets toxiques provenant d'activités artisanales ou commerciales des artisans extérieurs au territoire; les médicaments (à retourner en pharmacie); les bouteilles de gaz (à retourner chez le distributeur); les déchets hospitaliers *et de laboratoire*; les déchets radioactifs ; les pneumatiques

DÉCHETS ACCEPTÉS

les déchets végétaux ; les métaux; les cartons pliés (cartons bruns ondulés, le bois; les films plastique (sauf les bâches agricoles) ; les bidons plastique ;(les plastiques durs; les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) ; les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE); les textiles ; les cartouches d'encre ; les radiographies, le verre, les déchets recyclables secs, les inertes (terres, briques, carrelages, ardoises, parpaings, tuiles, faïences, céramiques...), le tout-venant (déchets non recyclables : moquettes, miroirs...), les déchets amiantés, les huiles minérales et végétales ; piles et batteries; les solvants, peintures, colles et vernis ; les produits acides et basiques ; les aérosols pleins ou non vidés ; les ampoules à économie d'énergie et néons; Les produits photographiques et phytosanitaires.



*Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), objets piquants ou coupants issus des particuliers en automédication, sont acceptés présentés dans une boîte SIRTOM prévue à cet effet (la première est à retirer en pharmacie, puis remplacée par le gardien de la déchetterie)

Que deviennent les déchets recyclés?

plastique	recyclage	Couettes, pulls polaires, bouteilles, tuyaux, bancs ...
Aluminium-acier	recyclage	Boîtes de conserve, canettes, casseroles...
Carton, papier	recyclage	Cartons, papier cadeaux, boîte à œufs, boîte à chaussures, papier toilette, essuie-tout ...
Encombrants, amiante, gravats (faïence, plâtre, cendres, terre)	enfouissement	
ferraille	recyclage	Cadre de vélo, métaux ...
bois	recyclage ou valorisation énergétique	Compost, boues station épuration ...
Incinérables, huiles friture, déchets ménagers spéciaux	Valorisation énergétique	
Cartouches d'impression	valorisation	Rechargées pour vente
Déchets verts	valorisation	compost
Gravats inertes (briques, pierres, ciment, parpaings)	valorisation	Matériaux de terrassement
Déchets électriques, électroniques	valorisation	dépollution, broyage, valorisation du verre, cuivre etc.
Tubes néon et lampes	valorisation	Séparation métaux et verre, traitement des gaz, et du mercure
Batteries, piles	valorisation	Plomb et métaux
Huiles de vidange	régénération	3l d'huile récupérée = 2l d'huile régénérée

Nos employés communaux sont au nombre de 6

Mme Martine FEIX ----- secrétaire de mairie
 Mr Mathieu CANCÈS ----- espaces verts
 Mr Pierre Antoine RAYNAUD ----- espaces verts
 (poste emploi avenir)
 Mme Isabelle LYNCH ----- cantine scolaire
 Mme Véronique ANDRIEU ----- ménage, garderies
 Mme Carole TOCABEN ----- garderie
 Mr Laurent ROUGIER ----- afficheur, sonneur de
 ----- cloches, vagemestre

État-civil

Naissances



Mariages



Décès



- ◇ Tiago DAUMAS né le 11 décembre 2014
- ◇ Clara ARIGAULT née le 19 janvier 2015

Notre employé communal Mathieu CANCES est devenu papa pour la première fois le 15 septembre d'un beau petit garçon: Maël .
Toutes nos félicitations au papa et à la maman .

- ◇ Jean Paul TETU et Brigitte LE CORRONC le 18 mai 2015
- ◇ C'est avec une très grande joie que Mme Meunier a uni son fils Jeremy MEUNIER à Céline GINESTE le 1er août 2015
- ◇ David LHERM et Virginie BONNEVIALLE le 22 août 2015
- ◇ Gérard GENESTE et Isabelle TRONCHE le 19 septembre 2015

- ◇ Mr Michel GERVAIS décédé à Paris le 2 janvier 2015
- ◇ Mme Marie Angèle DAUMAS née COULIER décédée à Beaulieu le 6 mai 2015
- ◇ Mr Claude LEYMARIE décédé à Limoges le 07 Novembre 2015

Journée défense citoyenneté



Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet:

<http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée défense et citoyenneté .

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pour toutes questions: prendre contact

Centre du Service National
88, rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES

Téléphone : 05.55.12.69.72

Email : csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Ou consulter le site internet :

<http://www.defense.gouv.fr> (rubrique JDC)

Afin d'accompagner les 780 000 jeunes qui effectuent chaque année leur **Journée défense et citoyenneté** (JDC), la direction du service national lance son application pour Smartphone destinées à faciliter les démarches et donner des informations utiles aux jeunes appelés qui vont, ou qui auront réalisé leur JDC
Téléchargeable gratuitement sur Apple Store et sur Android, l'application propose de nombreuses fonctionnalités

Plus d'informations sur: www.defense.gouv.fr/jdc



SITE OFFICIEL. bienvenue à la

Mairie de NONARDS



17

ACCUEIL

ACCUEIL MAIRIE

ASSOCIATIONS

COMMERCES ET SERVICES

HISTOIRE ET PATRIMOINE

CONTACT

Notre site internet désormais appelé WWW.mairie-de-nonards a évolué, en s'enrichissant de nouvelles pages et fonctionnalités, ainsi que de documents consultables et/ou directement téléchargeables.

Afin d'accueillir de façon efficace et conviviale les nouveaux habitants de Nonards, nous avons édité un livret d'accueil. Véritable recueil de renseignements utiles aux nouveaux résidents, il recense entre autres:

- Les coordonnées des différents organismes à contacter lors d'un changement d'adresse;
- Toute information utile sur l'organisation de la vie locale.....



C.C.A.S

Le repas annuel des aînés, organisé par le C.C.A.S. a eu lieu le 8 février à la salle polyvalente. 65 convives âgées de 60 ans et plus ont pu apprécier le savoureux repas préparé par les Garennes du Gour.

Au menu: Soupe de champagne en apéritif, puis crème de lentilles au lard fumé, saumon en croûte mariné et sa polenta crémeuse sauce aurore, sauté de pintadeau moutarde violette, feuilleté de cabécou et pour finir un excellent fruitier suivi d'un café; le tout arrosé de vin blanc ou rouge et de crémant.



Spécialement confectionnés par Gamm Vert 47 paniers gourmands ont été distribués aux plus de 70 ans n'ayant pu se déplacer.

Nos aînés au nombre de 4 hébergés en maison de retraite, se sont vu offrir des boîtes de chocolats.

Le prochain repas aura lieu à la salle polyvalente, le dimanche 7 février.

Le menu reste à établir, le repas sera comme d'habitude préparé et servi par les Garennes du Gour.

Le PCS et le DICRIM ont été mis à jour.

Le Plan Communal de Sauvegarde ou PCS définit l'organisation prévue par la commune pour assurer

1. l'alerte,
2. l'information,

la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

1. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune.

Il intègre et complète le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) élaboré au titre des actions de prévention.

Il est consultable en Mairie en même temps que le DICRIM qui a pour objectif d'informer les habitants de la commune sur :

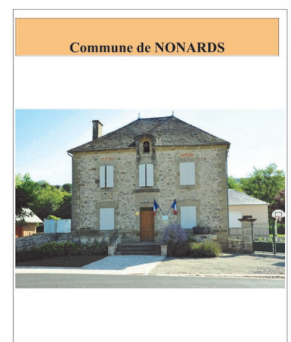
1. les risques naturels et technologiques,
2. les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre,
3. les moyens d'alerte en cas de risque.

4. Il indique aussi les consignes de sécurité individuelles à respecter.

L'information donnée au public par le DICRIM comprend, entre autres, la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement.

Le PCS est consultable sur le site internet de la commune.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)



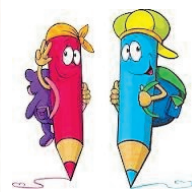
L'école

École primaire
Nonards

05 55 91 25 15
École primaire
Puy d'Arnac
05 55 91 54 92

Au cours de l'année scolaire 2014-15, l'école de Nonards comptait 47 élèves ainsi repartis:

11 CE1; 10 CE2; 9CM1; et, 17 CM2.



Comme chaque année, les élèves ont proposé aux parents un spectacle de Noël où chants et danses se sont succédés pour le plus grand bonheur des petits et des plus grands. Cette matinée festive a été clôturée par l'arrivée du Père Noël. La Com-Com a offert à l'école de Nonards la possibilité d'assister à un spectacle intitulé « Le jour de la fabrication des yeux » où trois conteurs proposaient aux enfants des histoires magiquement mises en scène. En fin d'année nous sommes allés sur

le plan d'eau du Causse où un animateur de la société de pêche de la Corrèze a permis aux élèves de découvrir la microfaune aquatique. Une activité enrichissante et ludique, les enfants étaient enchantés de mettre les pieds dans l'eau pour y capturer avec une épuisette ces animaux méconnus.

Les élèves de CE2 ont passé avec succès le permis piéton, ceux du CM2 le permis vélo. Ces séances proposées par la gendarmerie permettent une première sensibilisation aux dangers de la route

Pour cette nouvelle année scolaire, l'école compte 44 élèves répartis comme suit:

14CE1; 11CE2; 9CM1; et, 10 CM2.

Ateliers périscolaires

Durant l'année scolaire 2014/2015 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires diverses activités ont été proposées aux enfants les jeudis et vendredis de 15hrs 30 à 16hrs30.

La municipalité désireuse de permettre aux enfants d'accéder à des apprentissages de qualité à fait preuve d'exigence à l'égard des intervenants:

Atelier théâtre animé par l'association " la Puybrenelle" ,

Atelier arts plastiques animé par **Mme Boutillier Jeanne.**

Atelier expression corporelle animé par **Mme Yoeva Jemelgo.**

Quelques remplacements ont été assurés par **Mr Sniady Paul** qui a permis aux enfants de s'initier au "Taï chi"

Nous tenons à remercier particulièrement le club de foot qui nous permet de disposer gracieusement d'un jeune en contrat d'avenir ,

Mr Alexis Bruches qui anime un atelier de sport.

Les parents d'élèves



À l'occasion de la kermesse de fin d'année les enfants ont fait une présentation de leurs activités .

L'APE avait prévu 3 activités cette année, elle n'a pu en réaliser que 2.

La première fut l'habituel loto à l'automne 2014. La salle était comble. Les bénéfices ont été reversés aux écoles de Nonards et Puy d'Arnac et ont permis d'acheter des jeux pour occuper les récréations parfois pluvieuses de nos chères têtes blondes.

La deuxième activité prévue, au mois d'avril, était une randonnée familiale, mais hélas la pluie en a décidé autrement... Ce n'est que partie remise.

La traditionnelle kermesse a eu lieu en juin.

Une douzaine de jeux avaient été préparés dont plusieurs inédits, fruit de l'imagination de nouveaux membres de l'association. Au cours de cette belle après midi remplie de joie et de rires, les élèves de Nonards participant aux activités périscolaires (théâtre, expression corporelle et travail de la terre) ont pu présenter le résultat de leur travail et ce, pour la plus grande joie des parents présents.

L'association a repris ses activités et a choisi la date de son prochain loto : le samedi 21 novembre à la salle des fêtes de Nonards. Vous trouverez dans le cahier de liaison de votre enfant les coordonnées des membres de l'association qui permet non seulement de récolter de l'argent pour les écoles mais aussi de se rencontrer et d'échanger. N'hésitez pas à nous rejoindre. A bientôt.

Enchantez votre quotidien, venez lire des histoires aux enfants avec « Lire et faire lire ! »

Depuis sa création en 1999, « Lire et faire lire » permet à des bénévoles de plus de 50 ans de lire des histoires aux enfants.

Ce sont aujourd'hui plus de 17200 bénévoles qui interviennent dans 9400 structures éducatives, partout en France, animés du désir de partager avec des enfants le plaisir de fréquenter les livres et d'entrer plus avant en littérature.

Parce que " Lire et faire lire " et ses deux réseaux porteurs, la Ligue de l'enseignement et l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) sont plus que jamais persuadés que partager le plaisir de la lecture est une priorité éducative et culturelle. L'association se fixe pour objectif de permettre aux enfants de bénéficier de séances de lecture avant leur entrée au collège.

Nous développons notre action auprès de la petite enfance afin que les tout-petits puissent avoir un premier contact avec les livres.

De plus, tous les enfants ont le droit d'avoir accès à la culture plus facilement. C'est pourquoi, nous souhaitons agir au sein des Instituts Médico-Educatifs, le Secours Populaire et la Croix Rouge. Pour atteindre cet objectif, l'association qui fête ses 15 ans cette année cherche à recruter de nouveaux bénévoles et de nouvelles structures éducatives.

Vous désirez consacrer une partie de votre temps aux enfants de votre région afin de leur permettre de développer leur goût et le plaisir pour la lecture ?

En devenant bénévole de « Lire et faire lire », contribuez à faire progresser la cause du livre et de la lecture tout en enchantant votre quotidien !

Connectez vous dès aujourd'hui au site Internet de « Lire et Faire Lire » pour devenir bénévole-lecteur en Corrèze : www.lireetfairelire.org

Contacts presse :

Lire et Faire Lire

4 impasse Pièce Saint-Avid, 19 000 TULLE

05.55 26.84.01

adresse électronique : lireetfairelire@fal19.fr

Planning utilisation de la salle en semaine

Mardi après-midi: jeux de société avec l'association Lou Truffadour

Mardi soir: Gymnastique avec Nonards Activité détente

Mercredi: Percussions et danses africaines

Jeudi après midi: cours de Tai Chi Chuan

Salle polyvalente

Le règlement complet ainsi qu'un calendrier de disponibilité de la salle sont consultables sur le site internet de la commune :

www.mairie-de-nonards.fr

RAPPEL: réservation de la salle. Veuillez noter que toute demande de réservation de la salle polyvalente ne devient effective qu'après signature d'un protocole d'accord entre la mairie et le demandeur (que la demande ait été faite de vive voix au secrétariat de mairie lui-même, par téléphone ou par internet)

Le tarif pour l'utilisation de la salle est fixé et révisé chaque année au 1er janvier par délibération du conseil municipal. La gestion de la salle est assurée par un employé municipal désigné comme régisseur assisté d'un ou plusieurs élus.

Le tarif s'applique en regard de la date des manifestations et non de celle des réservations

TARIF	PARTICULIER		ASSOCIATION	
	Résident à NONARDS	Extérieur à la commune	NONARDAISE	Extérieure à la commune
INSCRIPTION	Fiche d'inscription	Fiche d'inscription +100€ (arrhes)	Fiche d'inscription	Fiche d'inscription +100€ (arrhes)
REMISE DES CLES (après présentation d'un certificat d'assurance, premier état des lieux et signature de la convention)	80 €	300€	GRATUIT pendant 3 manifestations 100€ par manifestation supplémentaire	Tarif au cas par cas soumis au Conseil Municipal
État des lieux sortant et restitution des clés	Chèque de caution 300€ Restitué après la manifestation Après vérification de la propreté des lieux et de l'absence de dégradations.			

un peu d'histoire

les Nonardais à la mobilisation générale (2 août 1914)

Quand on s'intéresse à la Grande Guerre, le premier lieu auquel il convient de rendre une visite est le monument aux morts. Celui de notre commune se dresse paisiblement au centre du cimetière communal à l'ombre d'un sapin complaisant. Il égrène sa litanie de vies brisées par un conflit qui détermina toute l'histoire du XXème siècle. Qui sont donc ces Nonardais devenus d'héroïques poilus ayant donné leur vie à une patrie revancharde ?

Sur les 33 morts pour la France de la Première guerre mentionnés sur notre monument aux morts, 24 sont nés à Nonards, 4 s'y sont mariés et y vivent, les autres y ont vécu une partie de leur jeunesse avec leur famille ou descendent de vieilles familles nonardaises dont certains membres ont déjà migré vers la ville.

La très grande majorité d'entre eux sont cultivateurs (25 sur 33) et vivent à Nonards (21 sur 33). Quelques uns sont artisans. Si la plupart (au moins 17) sont célibataires, 13 sont mariés et ces derniers sont souvent pères de famille, deux d'entre eux ayant déjà trois enfants.

Parmi ceux qui ont quitté la commune, certains ont suivi leurs parents (métayers à Astailac, ou bien receveur des impôts à Tours) ; d'autres sont allés trouver une nouvelle vie en devenant mineur à Brassac les mines (Puy de Dôme) ou bien employé aux PTT à Paris, d'autres enfin se sont mariés et sont allés vivre dans leur belle-famille (à Tudeils, à Gagnac...).



Page ci-contre, la liste des poilus décédés durant la guerre de 14-18 inscrits sur le monument.

Tous ont un niveau d'instruction correct, mais seuls le fils des instituteurs et le jeune officier de carrière ont continué leurs études et obtenu un diplôme. L'impératif économique qui pousse à travailler jeune, le manque d'établissements proches, le manque de moyens l'expliquent sans doute.

En ce début d'été 1914, nos futurs poilus vaquent probablement à leurs occupations habituelles, une oreille attentive aux nouvelles peu rassurantes de l'Europe, avec une vague volonté de prendre sa revanche sur les Allemands après la défaite humiliante de 1870 (volonté entretenue par la presse, les hommes politiques et même l'école !). Et probablement une sourde inquiétude au moment de l'appel à la mobilisation générale (le 2 Août), inquiétude qu'ils tentent de masquer par quelques fanfaronnades qui ne rassurent sans doute pas leur famille.

Les classes 1911, 1912 et 1913 (une classe = année de naissance + 20 ans ; donc ceux qui sont nés entre 1891 et 1893) sont déjà sous les drapeaux pour leur service militaire. Les classes 1900 à 1910 constituent l'armée de réserve et sont appelées à rejoindre l'armée active, celle qui doit se battre. Les classes 1887 à 1899 sont aussi mobilisées et constituent l'armée territoriale qui doit plutôt effectuer des travaux et des tâches logistiques (garde des voies de chemin de fer, des ponts...), et, bien que ce ne soit pas prévu initialement, ils seront peu à peu versés dans les régiments au front. Ce sont ainsi 3 700 000 Français qui sont appelés aux armes début Août 1914 (en tout, durant toute la guerre, ce seront environ 8 000 000 de Français et 500 000 « indigènes » ou soldats coloniaux qui entreront sous les drapeaux).

Après étude des documents disponibles aux archives départementales, au moins 152 habitants de Nonards ont été mobilisés tout au long du conflit. Ce nombre a été obtenu en comparant les listes électorales de 1913, 1914, 1919 et le recensement de 1911 avec la fiche militaire de chaque homme en âge d'être mobilisé. Il ne peut être considéré comme complet car tous n'étaient pas inscrits sur les listes électorales, tous n'ont pas une fiche militaire et certains Nonardais sont déjà partis de la commune. Parmi ceux nés ou mariés à Nonards et déjà partis, au moins 47 supplémentaires seront mobilisés. Soit un total minimum d'environ 199

mobilisés ayant un lien avec notre commune. Parmi eux 181 serviront au moins temporairement dans le service armé. Les 18 autres seront affectés dans des services auxiliaires ou détachés dans des industries liées à l'armement.

Seuls 23 hommes en âge d'être mobilisés sur la commune seront exemptés ou réformés ou encore non affectés et restent au pays durant toute la guerre . Quelques autres sont exemptés temporairement pour diverses raisons : faiblesse physique, soutien de famille... Ils seront rappelés par les conseils de révision au cours du conflit. D'autres, mobilisés dès le premier jour, auront le destin inverse, ils seront réformés pour blessure grave ou problème de santé et pourront rentrer chez eux avant la fin du conflit.

Pour l'instant, chaque homme reçoit l'ordre de rejoindre un régiment. Et pour la plupart de nos poilus, c'est chose faite dès le 4 Août. Le grand carnage peut alors commencer.

Liste des poilus décédés durant la guerre 1914-1918 inscrits sur le monuments aux morts communal

Poilu	Profession	Lien avec la commune
BARRIERE François	Cultivateur	Né à puy d'arnac, il vécut avec sa famille à Laroche.
BEDOCH Pierre	Cultivateur	Né La Font du Drac, il vécut à Nonards avant de devenir métayer à Astaillac.
BLAVOUX Germain	Mineur	Né à La Croix (près de La Garnie), il vécut à Nonards avant de devenir mineur et de se marier à Brassac les Mines
BRUNIE Jean, Fernand	Néant	Né à Ussel, petit fils du propriétaire du château d'Arnac.
BRUNIE Louis	Cultivateur	Né à Lestrade, il vécut à Nonards
CARRIERE Jean	Cultivateur	Né à Brivezac, il se maria avec une nonardaise et vécut à Nonards.
CATONNET Pierre Martin	Cultivateur	Né à Lestrade, vécut à Nonards
CHAMPAGNE Paul	Cultivateur	Né à Bos Retard, vécut à Nonards
CHASSAL Etienne (Célestin)	Cultivateur	Né à la Saurelle, vécut à Nonards
DARCHE Jean	?	Issu d'une vieille famille originaire d'Arche
DELPUZET Henri	Cultivateur	Né à Chauvac, il vécut à Nonards, puis, se maria et vécut à Tudeils
DOUMECHÉ Antoine	Cultivateur	Né à Lestrade, vécut à Nonards
DUPUY Clément François	Cultivateur	Né à Laroche, vécut à Nonards
DURAND Pierre	Cultivateur	Né à La Garnie, vécut à Nonards
DURAND Simon dit Gabriel	Cultivateur	Né à La Garnie, vécut à Nonards
FAUGERON François	Entrepreneur	Né à Camps, il s'installa puis se maria à Nonards.
GASQUET Jean dit Henri	Cultivateur	Né au Bouix, il vécut à Nonards
GENDRE Hugues Jean Louis	Officier	Né à Montrouge, issu d'une famille originaire de la Reymondie
GOUJOUX Auguste	Cultivateur	Né à Laroche, il vécut à Nonards
LAVAL Joseph	Cultivateur	Né à Arche, il vécut à Nonards, puis se maria et vécut dans le Lot.
MAGNE Jean Etienne	Cultivateur	Né à Bassignac le Bas, il se maria et vécut à Nonards
MALMARTEL Jean dit Emile	Cultivateur	Né à la Mazerie, vécut à Nonards.
MALMARTEL Jean	Valet de chambre	Né à la Garnie, vécut à Nonards.
MASSALVE Jean Victor	Cultivateur	Né au Bourg, vécut à Nonards.
MAZEYRAC Jean Eugène Abdon	Cultivateur	Né à Laroche, vécut à Nonards.
MONS François Louis	Cultivateur	Né à la Dancie, vécut à Nonards.
NARCHE Jean Baptiste	Cultivateur	Né à la Reymondie, vécut à Nonards.
PELISSIER Joseph	Cultivateur	Né à l'Emprunt, il se maria à Nonards avant d'aller vivre à Dampniat.
PERRIER Louis	Ouvrier agricole	Né à Puy d'Arnac, il se maria à une Nonardaise, Ils vécutent à Bilhac puis à Nonards.
QUEYSSALIER Pierre	Cultivateur	Né à la Garnie, vécut à Nonards
VEYSSIERES Jean François	Cultivateur	Né à Nonards, il y vécut avant de se marier et vivre à Gagnac
VIALETTE Joseph	Etudiant	Né à Vegennes, il vécut à Nonards (fils des instituteurs)
VIDAL Germain	Cultivateur	Né à Gounet, vécut à Nonards

Société de chasse:

Président : Armand PEYRIDIEU
 Vice - Président : Michel SOURIE
 Secrétaire : Patrick LAFFAIRE
 Trésorier : Pierre MALMARTEL

La société compte pour l'année en cours une trentaine d'adhérents.

Le plan de chasse est constitué de:

- douze attributions chevreuils
- une attribution cerf (1 daguet)
- Le sanglier se chasse en battue au sein du groupement Sioniac, Curemonte, Puy d'Arnac, Végennes et Nonards.
- La société lâche cent faisans (5 lâchers de 20)
- L'adhésion à la société est de 25€.
- Rappel de réglementation en vigueur :
- Il est interdit de se poster avec une arme chargée sur le domaine public (chaussées, accotements, fossés et/ou talus qui doivent rester dégagés)

Nouveauté :

L'érosion de la population départementale de chasseurs se poursuit au rythme de 200 permis par an.

En conséquence, afin de maintenir et rajeunir les effectifs, la fédération lance une opération "permis à zéro euro"

A partir de 2016 et pour 3 ans, l'objectif est de recruter 500 chasseurs supplémentaires sur la période.

Concrètement, les apprentis chasseurs, à partir de 15 ans accompagnés, mais aussi de tous âges, se verront offrir le stage de formation au permis, ainsi que la carte de la société et l'assurance de base pour la première année. Les nouveaux venus pourront ainsi économiser près de 250 euros.

Le président : Armand PEYRIDIEU

MA PETITE ACADÉMIE EN CAMPAGNE



La 3ème édition de sciences en campagne s'est tenue le 2 mai à la salle polyvalente de Nonards.

TERRE, TERRE!

tel était le titre de cette journée scientifique et festive. Tandis que la grande salle accueillait les conférences, deux chapiteaux permettaient d'abriter le repas (plateau bio, produits locaux) et les ateliers scientifiques. Le programme, qui a attiré un très nombreux public était le suivant:

- Évolution de la vie sur terre, par Élise NARDIN, paléo-archéologue, spécialiste du primaire.
- Que nous apprennent les déserts polaires? Par Gérard JUGIE, spécialiste des pôles, directeur de l'institut polaire français Paul Émile Victor
- Volcans et tremblements de terre, par M. Paule BOUIN, sismologue chargée de recherche CNRS à l'institut de physique du Globe de Paris
- Les climats de la terre, par Gilles RAMSTEIN, paléo-climatologue, directeur de recherche CNRS-CEA



Étaient proposés en outre divers ateliers et tables d'exposition comme:

- Quand la terre s'énerve (atelier pour les enfants) atelier expérimental conduit par Marie Paule BOUIN, sismologue.
- Approche de l'utilisation de la terre de la préhistoire au moyen-âge, (fabrication d'objets) par François MOSER, archéologue, conservateur retraité du patrimoine.
- Table d'exposition d'oursins fossiles présentée par Valérie CARLES « échinologue » amateur.
- Table de la librairie Trarieux (exposition livres)

Entre deux conférences, la troupe du Petit Théâtre en Campagne proposait « Vagabondages », spectacle autour de l'œuvre de Robert Walser mis en scène par Lucrece La Chenardière

Pour tous ceux qui désiraient dialoguer avec les chercheurs invités et les intervenants un apéritif et une fin de soirée informelle autour d'un verre et quelques « nourritures terrestres » concluaient cette journée.

La prochaine journée est programmée pour le samedi 30 avril 2016.

La MAPAC qui tout au long de l'année propose des ateliers et des stages de théâtre vous annonce la naissance, le 27 septembre 2015, d'une troupe à part entière qui vous réserve des surprises pour l'automne 2016.



LOU PAÏS NONARDAIS

Le réveillon 2014 a connu une affluence record due au fait que de moins en moins de comités organisent des réveillons. Nous avons servi 192 repas, en accueillant des personnes de tout le canton et même de départements voisins. ●●●●●

●●●●● Suite à un empêchement majeur de dernière heure, c'est à regret que nous avons dû annuler la pièce de théâtre prévue le 15 mars ●●●●●

Pour des raisons diverses (nombreuses manifestations aux alentours, formule vieillissante, erreurs dans l'élaboration du menu et dans le choix du traiteur, météo déplorable, etc.) la fête votive n'a pas eu le succès escompté. Le bilan financier en est négatif. Nous en repensons la formule pour les années à venir.

Samedi soir, un repas a eu lieu à la salle polyvalente. 110 convives ont dansé au son de l'orchestre fort apprécié. Dommage que le repas ait été aussi décevant! Le feu d'artifice quant à lui fut égal à lui-même!

Le vide grenier a été gâché par la pluie incessante. Sur 40 exposants, 20 courageux ont maintenu leur inscription. Nous les remercions ainsi que ceux d'entre vous qui ont bravé le gros temps !!!



LES PASTOUREAUX DU PAYS DE BRIVE (groupe folklorique)

Se sont produits le dimanche à 15 heures dans la salle polyvalente: une cinquantaine de personnes ont assisté au spectacle et participé aux danses.

Le 18 octobre,

c'est devant une soixantaine de personnes que les acteurs de la troupe

LES PUYBRENELLES

ont magnifiquement produit leur spectacle de comédie musicale (et non de cabaret)

DRACULA

(budget de la manifestation équilibré)

Nos manifestations à venir 2015

Réveillon St Sylvestre

Le menu reste à élaborer mais, le repas sera préparé et servi par

Le traiteur l'Atelier Gourmand d'Objat

La partie musicale sera assurée par

l'orchestre Week-End

(Celui-ci s'est produit le 15 août à Beaulieu.)

Vous serez informés par tract dans vos boîtes aux lettres.

2016 20 et 21 Août: Fête votive

Même si la formule définitive de la prochaine fête votive reste à peaufiner, nous en connaissons d'ores et déjà les grandes lignes:

Samedi après midi, en collaboration avec le foot,

CONCOURS DE PÉTANQUE

Le samedi soir, nous proposerons un concert avec un jeune groupe régional

LES HUMEURS CÉRÉBRALES,



Entrée gratuite, petite restauration .

Dimanche:

VIDE-GRENIERS MARCHÉ AUX FROMAGES FOIRE AUX VINS avec les producteurs locaux

Nous avons par ailleurs un projet de repas spectacle dont la date (un dimanche à midi) reste à déterminer.

Réveillon de la St Sylvestre

Nous remercions tous ceux qui nous apportent leur soutien. Un très grand merci à la municipalité pour son accompagnement logistique et humain tout au long de l'année.

Nous accueillerons bien volontiers tous ceux qui ont envie de participer à l'animation de la commune.



Le bureau

Après avoir assumé sa fonction pendant 20 ans, Jacques LAVAL laisse la présidence à Yannick Michaud, tout en restant au club .

Président : Yannick MICHAUD, Lotissement du moulin d'Arnac 19120 NONARDS (06 89 45 82 30)

Secrétaire : Jacques LAVAL, Lotissement du moulin d'Arnac 19120 NONARDS (06 17 64 86 64)

Trésorier : Alain DELPY, Lotissement du moulin d'Arnac 19120 NONARDS (06 32 72 23 27)

Vice-présidents :

Christian MAUGEIN, Chapoux 19120 BRIVEZAC (06 25 41 35 30)

François BORDES, L'Emprunt 19120 NONARDS (06 84 46 57 04)



Les effectifs actuels

Seniors : 63 . Répartis en 3 équipes:

- seniors 1 (Promotion Honneur) : Alain Michel, Alexis Bruches et Jacques Farges
- seniors 2 (1ère division) : Mickael Mons et Sébastien Contie
- seniors 3 (3ème division) : Yannick Michaud, François Bordes et Nicolas Trémouille
- U17 : 15 (Michel Perrier et Serge Faure)
- U15 : 15 (Guillaume Laroche et Frédéric Robert)
- U13 : 17 (Jacques Laval et Bernard Riguet)
- U11 : 17 (Stéphane Reygades et Christian Theil)
- U9 : 16 (Alexis Bruches)
- U7 : 22 (Grégory Quintane, Rémi Blazart, Philipe Blazart et Jérôme Marbot)

- Dirigeants : 30
- Educateurs fédéraux : 11
- Arbitres : 2 (Thomas Engel et Antoine Coudert)



Marchés de pays: BEAULIEU

Les manifestations extra-sportives

- Soirée "FARCIDURES" : samedi 14 novembre
- Vente CALENDRIERS: samedi 5 décembre
- GALETTE des rois : samedi 9 janvier
- LOTO: Dimanche 20 mars (14h00)
- Concours de BELOTE : vendredi 8 avril
- MARCHES de PAYS : à Beaulieu (juillet - août)

Toute personne intéressée pour nous rejoindre sera accueillie avec grand plaisir, jeune joueur, senior ou dirigeant potentiel (contacter Yannick Michaud ou Jacques Laval)



Les activités de notre Association durant l'année écoulée.

L'Assemblée Générale a eu lieu, le **22 novembre 2014**, après la réunion, une centaine de personnes se sont retrouvées autour d'un repas dansant.



Le loto a eu lieu le **11 janvier 2015** à la Salle Polyvalente de Nonards.

Du **12 au 16 février 2015**, 35 personnes ont assisté au **Carnaval de Nice et au Fêtes des Citrons à Menton**, au cours de ce séjour, les participants ont eu le plaisir de découvrir le Massif du Taneiron, magnifique massif de mimosa.

Le **13 mars 2015**, 34 personnes prenaient la direction de Figeac pour assister au spectacle «**Voyage Aux Iles Polynésiennes Et Son Bouquet D'opérettes**», les participants sont revenus ravis de cette sortie

Le **25 avril 2015**, 66 personnes se sont retrouvées autour d'un repas dansant, journée conviviale et très bonne ambiance.

Du **26 au 28 Juin 2015**, 18 personnes découvraient **Nevers et sa région**, pèlerinage et séjour très agréable :



très bon accueil à l'Espace Bernadette, visites, repas excellents, les participants sont revenus enchantés de leur séjour.

Le **25 octobre 2015**, 22 personnes prendront la route de l'**Alsace** pour une **croisière des Vendanges sur le Rhin**, celle-ci se déroulera jusqu'au 29 octobre 2015.

PROJETS 2015-2016 :

7 novembre 2015, Assemblée Générale

10 Janvier 2016, Loto de l'Association

Du **22 au 27 juin 2016**, **2016**, Voyage à Reims-Verdun-Colombey les Deux Eglises

Du **30 juillet au 1^{er} Août 2016**, voyage au Puy du Fou

23 au 25 Septembre 2016, Séjour à Lourdes

Intéressé (e) par une ou plusieurs activités? n'hésitez pas à nous contacter: le meilleur accueil vous sera réservé. Tél : 05 55 91 20 27

Tous les mardis après midi, un certain nombre d'adhérents se retrouvent pour jouer à la belote, au tarot, au rami, au scrabble ou autre.... Toutes les personnes intéressées par ces jeux peuvent nous rejoindre.

NONARDS ACTIVITÉ DÉTENTE

GYMNASTIQUE À NONARDS



Notre animatrice Jacqueline Chapoulie diplômée de l'E.P.G.V., anime nos séances tous les mardis depuis 1994. La jeunesse des participants stimule les plus anciens.

Les séances ont lieu tous les mardis soirs à la salle polyvalente de Nonards à 20H45, nous accueillerons les nouveaux adhérents avec plaisir.

Notre association **Nonards Activité Détente** a été créée le 30 octobre 1983, sous la présidence de Marcel Chabat. Cela fait donc 33 ans que celle-ci fonctionne, toujours avec le même dynamisme, convivialité, sérieux, et compétence.

Pour tout renseignement s'adresser au 05 55 91 50 49 aux heures de repas ou sur place le mardi

Vie associative

Association des Amis de la Chapelle Saint Roch de La Garnie

Notre association loi de 1901 a fêté cette année ses 35 années car elle a été créée en août 1980 par une poignée d'amis originaires ou habitant notre beau village. Ces pionniers ont presque tous disparu, mais l'esprit et la convivialité demeurent bien présents dans les faits.

Le but initial de l'association était, vu l'état d'urgence, de restaurer et d'assurer la conservation et l'entretien de notre chapelle, dédiée à St Roch, édifiée au 17^{ème} siècle.

Cette mission accomplie, avec obstination et persévérance par les habitants eux-mêmes, et l'aide d'entreprises et d'artisans, amis, de la commune ou des environs, les dirigeants successifs de notre association ont eu l'idée fort généreuse de trouver un local dans le village afin d'assurer, pour nos réunions, le gîte et le couvert. Ce fut donc l'achat, par la municipalité d'une maison en ruines, située à côté de la chapelle.

Grâce à sa restauration dans les mêmes conditions que pour la chapelle, et la conclusion entre la mairie et l'association d'un bail emphytéotique, nous sommes dans "nos" murs.

Puis vint au bureau alors en charge de la conduite de l'association de proposer à l'AGO l'opportunité de sauver un élément d'un bien de section du village, à savoir le four du Pradel, qui alors menaçait ruines (le four banal du centre du village étant déjà trop abîmé pour envisager une restauration). Ce projet fut adopté et le travail lancé sous la conduite éclairée d'un trio d'amis du bureau. Depuis la fin de cette restauration, même si des finitions et de l'entretien sont toujours à prévoir et à effectuer tous les ans, notre chef boulanger du jour, assure avec maestria et l'aide de son équipe, le pétrissage et la cuisson du pain du village tous les 15 août, comme le faisait dans le temps une figure du village, feu Henri BROUSSOLE, appelant les femmes avec leurs paillasses à l'aide de sa corne de vache quand le four était à la bonne température.

Afin de respecter la tradition et le programme de nos retrouvailles, l'organisation est toujours la même :

samedi 15 août 2015 – après la cuisson du pain au four du Pradel, dégustation sur le pouce par une foule d'habitants et de connaisseurs (pour s'assurer que notre maître boulanger n'a pas perdu la main !).



A la "Maison de rencontre", entre 18h et 18h30 réunion du bureau, puis à 18h30 Assemblée Générale en présence de bon nombre d'adhérents. Ordre du jour suivi à la lettre, ambiance conviviale et studieuse. En fin de séance, le

président, Bertrand BEYLIE, a fait part à l'auditoire de son désir, après 5 années de mandat, de céder sa charge et ses responsabilités. L'appel est lancé, nul doute que des bonnes volontés se dresseront pour assurer la continuité d'une des plus anciennes associations de la commune.



Dimanche 16 août 2015 –

17h: Sous la conduite du Père Gérard REYNAL, début de la procession traditionnelle dans le village, avec passage à la Croix de chez Decq. Célébration de l'office dans une chapelle comble, suivie avec ferveur par l'assistance. Merci au Père REYNAL d'avoir assuré cette cérémonie "au pied levé". Sous un beau soleil, l'assistance put prendre le verre de l'amitié tout en retrouvant amis, voisins et connaissances sur le parvis de la chapelle.

Le président est fier cette année d'avoir pu rattrapper deux "enfants" du village qui n'étaient pas venus à ces fêtes depuis des décennies, j'ai nommé Jean-Jacques et Bernard, accompagnés de leurs épouses, qui se reconnaîtront.



20h – Une cinquantaine de convives se sont attablés à la Maison de rencontre pour le repas convivial, préparé par le traiteur bellocois Maison KY, non sans avoir dégusté la traditionnelle soupe à l'oignon villageoise préparée de main de maître par Michel et Roland, assistés pour la cuisson par le jeune Victorien.

Merci à tous pour ces bons moments d'amitié et de convivialité pendant ces deux journées. Rendez-vous l'an prochain, ce sera toujours aux mêmes dates ... comme depuis des lustres !

Le bureau

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.



**DEFIBRILLATEUR AU
STADE DE FOOTBALL
DE NONARDS**

En savoir plus : www.prevention-maison.fr

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)



À NOTER SUR VOS AGENDAS

Lou Truffadour: (05 55 91 20 27)

7 novembre 2015, Assemblée Générale

10 Janvier 2016, Loto de l'Association

Du 22 au 27 juin 2016, Voyage à Reims-Verdun-Colombey les Deux Eglises

Du 30 juillet au 1^{er} Août 2016, voyage au Puy du Fou
23 au 25 Septembre 2016, Séjour à Lourdes

Lou Païs Nonardais: (06 23 66 62 35)

31 décembre 2015 : réveillon st Sylvestre

20 et 21 août: fête votive.

Repas CCAS:

Dimanche 7 Février

Ma Petite Académie en Campagne

samedi 30 avril 2016

Union Sportive Nonardaise

Soirée "FARCIDURES" : samedi 14 novembre

Vente CALENDRIERS: samedi 5 décembre

GALETTE des rois : samedi 9 janvier

LOTO: Dimanche 20 mars (14h00)

Concours de BELOTE : vendredi 8 avril

MARCHES de PAYS : à Beaulieu (juillet - août)

Vacances scolaires Zone B

Année scolaire 2015/2016

Les vacances commencent après les classes pour les élèves qui ont cours le samedi.

Toussaint 2015:

du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2015

Noël 2015:

du samedi 19 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016

Hiver 2015

du samedi 13 au lundi 29 février 2016

Printemps (Pâques) 2016

du samedi 9 au lundi 25 avril 2016

Été (grandes vacances) 2016

du samedi 5 juillet au mercredi 31 août 2016

Numéros utiles

Cours Tai Chi Chuan-----06 16 46 53 42

Journée défense citoyenneté:-----05.55.12.69.72

Nonards activité détente-----05 55 91 50 49

Service de l'Alimentation en Eau Potable, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif :

Tél. : 05.55.91.10.04

Courriel : eau@sudco.org

Toute l'Équipe Municipale se joint à Mme le Maire pour vous présenter leurs



Meilleurs Voeux 2016



HORAIRES DES BUS

Ligne
scolaire ouverte B

Exploitant:
CFTA TULLE
05 55 20 04 17

Ligne régulière 9

Exploitant:
CFTA BRIVE
05 55 86 07 07

Pour ces deux
lignes possibilité
de transport à la
demande (TAD)

05 55 17 91 19
Réservations au
plus tard la veille
avant 12 heures

NONARDS-TULLE.

TULLE-NONARDS.

NONARDS - BRIVE.

BRIVE-NONARDS

	Lu	Lu Ma Me	Lu Ma Me	Ma Me	Sam	Ma	Ma
Jours de fonctionnement		Je Ve	Je Ve	Je Ve			
Circulation en période scolaire	●	●		●	●	●	
Circulation en période de vacances scolaires			●		●		●
BEAULIEU - Le Bourg	6:20		6:40		7:51		12:37
NONARDS - Le Bourg	6:30		6:47		7:59		12:45
TUDEILS - Le Bourg	6:35		6:52		8:07		12:52
MENOIRE - La Graffouillère	6:45		7:00		8:15		13:00

	Me	Me	Lu Ma	Lu Ma	Lu Ma	Ve	Sam	Lu Ma Me
Jours de fonctionnement			Je Ve	Je Ve	Je			Je Ve
Circulation en période scolaire	●	●	●	●	●	●	●	
Circulation en période de vacances scolaires							●	●
TULLE - Place Martial Brigouleix	13:15	13:15	17:20	17:20	18:20	18:20	12:00	17:00
TULLE - Pôle d'échanges	-	13:20	17:25	17:25	18:25	18:25	12:05	17:05
TULLE - Eyrolles	-	13:30	-	17:35	18:35	18:35	12:15	17:10
SAINTE FORTUNADE - Le Noual	-	13:31	-	17:37	18:37	18:37	12:16	17:12

	Lu Ma Me	Lu Ma Me	Ma Je	Ma Je	Sam	Ma Je	Ma Je
Jours de fonctionnement		Je Ve	Je Ve	Sam			
Circulation en période scolaire	●		●		●		●
Circulation en période de vacances scolaires			●		●		●
Circulation en juillet-août			●		●		●
BEAULIEU SUR DORDOGNE - Le Bourg	6:40	6:40	8:45	8:45	8:45	13:00	13:00
BEAULIEU SUR DORDOGNE - Moulin d'Abadiol	6:43	6:43	8:48	8:48	8:48	13:03	13:03
NONARDS - Le Bourg	6:46	6:46	8:52	8:52	8:52	13:07	13:07
TUDEILS - Le Bourg	6:54	6:54	8:55	8:55	8:55	13:10	13:10
PUY D'ARNAC - D38 - Empt Puy d'Arnac	6:58	6:58	8:59	8:59	8:59	13:14	13:14

	Ma Je	Ma Je	Sam	Me	Lu Ma	Lu Ma Me	Lu Ma Me
Jours de fonctionnement		Sam			Je Ve	Je Ve	Je Ve
Circulation en période scolaire	●		●	●	●		
Circulation en période de vacances scolaires			●			●	
Circulation en juillet-août			●				●
BRIVE LA GAILLARDE - Place du 14 juillet	11:50	11:50	11:50	13:00	17:50	17:50	17:50
BRIVE LA GAILLARDE - Lavoisier	-	-	-	13:15	18:05	-	-
BRIVE LA GAILLARDE - LP / LPR / Collège Cabanis	-	-	-	13:20	18:10	-	-
BRIVE LA GAILLARDE - Roosevelt (Arsonval)	-	-	-	13:25	18:15	-	-
BRIVE LA GAILLARDE - Kœnig (Arsonval)	11:55	11:55	11:55	-	-	17:55	17:55
BRIVE LA GAILLARDE - Pôle d'échanges SNCF	12:05	12:05	12:05	13:30	18:20	18:05	18:05
BRIVE LA GAILLARDE - Place Tassigny	12:08	12:08	12:08	13:33	18:23	18:08	18:08